

1. Identification

Nom du produit	BORAFLAME
Code du produit	N/A
Autres moyens d'identification	Aucune.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Bois traité ignifuge utilisé dans la construction. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	Technologies Boralife inc. Bureau : 2811, rue Guillaume-Le Breton Québec, QC Canada G1W 2A7 Usine de traitement : 600, rue Cormier Sorel-Tracy, QC Canada, J3R 5S2 Tél. +1 418-684-8484
Numéro de téléphone en cas d'urgence	+1 418-684-8484

2. Identification des dangers

Résumé	Le bois et les produits du bois ne sont pas réglementés par la Loi sur les produits dangereux du Canada (LPD) et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 (SIMDUT 2015). Cependant, la poussière de bois libérée lors de l'utilisation ou de la modification de produits en bois peut être dangereuse. Le bois et les produits du bois ne sont pas réglementés par la norme américaine OSHA 29CFR Part 1910.1200 (HazCom 2012). Toutefois, le bois ou les produits du bois qui ont été traités avec un produit chimique dangereux couvert par le HazCom 2012, ainsi que le bois pouvant être ensuite scié ou coupé, générant de la poussière, ne sont pas exemptés. La poussière de bois peut devenir dangereuse et les dangers potentiels sont décrits ci-dessous.
---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Non réglementé par le SIMDUT 2015

Poussières combustibles
Cancérogénicité (Catégories 1)

DANGER

H29x : Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air

H350 : Peut causer le cancer par inhalation de la poussière

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 : Éviter de respirer les poussières.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P279 : Éviter la génération et l'accumulation de la poussière.

P280 : Porter des gants et un équipement de protection des yeux.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Bois à base de résineux	CAS Softwood	98 - 99 %
Octaborate disodique tétrahydraté	12280-03-4	1 - 2 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais.
Voie cutanée	Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Non approprié à ce produit. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptômes	Les poussières peuvent irriter les yeux par frottement. Les poussières peuvent irriter la gorge et le système respiratoire et provoquer une toux.
Note au médecin	Traiter les symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
Dangers spécifiques du produit	Le bois scié ou coupé va générer de la poussière. En fonction de divers facteurs qui influencent la combustibilité et l'explosivité des poussières, la dispersion de fines particules de poussière dans l'air en quantité et en concentration suffisantes pourrait créer un nuage de poussière, qui confiné dans un bâtiment, dans une pièce ou un dans équipement de procédé, pourrait être enflammé ; le nuage de poussière brûlera rapidement et pourrait même exploser. Par conséquent, utilisez une bonne ventilation et évitez l'accumulation de poussière en présence de sources d'inflammation.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet).
Précautions spéciales pour les pompiers	Aucune information supplémentaire.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Aucun danger immédiat pour l'environnement.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Ramasser mécaniquement et réutiliser s'il n'est pas contaminé. Aspirer ou balayer la poussière et mettre dans un contenant de récupération approprié.
---------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter d'accumuler les dépôts de poussières sur les surfaces, car cela pourrait former un mélange explosible si la poussière est libérée dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter le contact avec les yeux. Éviter de respirer les poussières. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10).
Température de stockage	N/A

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.				
Octaborate disodique tétrahydraté	VECD	Fraction inhalable	6 mg/m ³	ACGIH	
	VEMP (8h)	Fraction inhalable	2 mg/m ³	ACGIH	
Poussière de bois	VECD	Poussière totale	10 mg/m ³	ON	
	VEMP (8h)	Fraction inhalable	1 mg/m ³	ACGIH , BC, NIOSH	
		Poussière totale	5 mg/m ³	ON , RSST	
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.				
Mesures de protection individuelle					
Yeux	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. Cependant, le port de lunette anti-éclaboussure est recommandé si le produit est utilisé de manière à générer des niveaux élevés de poussières.				
Mains	Non requis en usage normal. Cependant, les gants en tissu ou en cuir sont recommandés afin de minimiser la possibilité d'irritation mécanique due à la manipulation du produit.				
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur.				
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de nuisances d'exposition par de la poussière, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type N95.				
Pieds	Porter des bottes de sécurité.				



Gants de cuir



Lunettes de sécurité

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide	Inflammabilité	Poussière combustible.
Couleur	Brun pâle	Limite d'inflammabilité	40 à 120 g/m ³ %
Odeur	Légère odeur	Point d'éclair	N.Dis.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	N.Dis. (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	S.O.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Une concentration élevée de poussières peut former un mélange explosif avec l'air.
Stabilité chimique	Stable sous des conditions d'utilisations normales.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Éviter l'accumulation de poussière en présence de sources d'inflammation.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	<p>Mélange</p> <p>Ingestion >2000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Octaborate disodique tétrahydraté</p> <p>Ingestion >2550 mg/kg Rat DL50 Inhalation >2 mg/l/4h Lapin CL50 Peau >2000 mg/kg Rat DL50</p>
Voies d'exposition probables	<p>Peau, yeux, inhalation.</p>
Effets retardés, immédiats et chroniques	<p>Voie oculaire Les poussières peuvent irriter les yeux par frottement.</p> <p>Voie cutanée La friction mécanique peut causer une irritation de la peau.</p> <p>Voie respiratoire Les poussières peuvent irriter la gorge et le système respiratoire et provoquer une toux.</p> <p>Voie orale Pas une voie d'exposition probable. Peut provoquer un blocage gastro-intestinal.</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée La poussière de bois, dépendant de l'espèce végétale, peut causer une dermatite de contact allergique et une sensibilisation respiratoire avec un contact prolongé et répétitif ou une exposition à des niveaux élevés de poussière.</p> <p>Classification CIRC / NTP Nom chimique CIRC NTP Poussière de bois 1 K <small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small></p> <p>Cancérogénicité La poussière de bois est cancérogène pour l'homme. Elle peut causer le cancer de la cavité nasale, des sinus paranasaux et du nasopharynx chez les humains. Cependant, cette propriété cancérogène est clairement associée à l'exposition aux poussières de bois durs (CIRC, 1995). Il est à noter que le risque de ce danger de santé chronique pour le produit sous cette forme devrait être très faible durant une utilisation normale.</p> <p>Mutagène Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Des études avec plusieurs espèces d'animaux alimentés par voie orale avec des doses élevées de borates ont démontré des effets sur la fertilité, sur les testicules et sur le développement du fœtus. Les doses qui causent ces effets sont beaucoup plus élevés que les niveaux auxquels est exposée la population humaine. Une étude humaine de l'exposition professionnelle aux poussières de borate n'a montré aucun effet néfaste sur la reproduction.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
Effets d'interaction	<p>Aucune information disponible pour ce produit.</p>
Autres informations	<p>Aucune information supplémentaire.</p>

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poissons divers CL50 >100 mg/L ; 96h
Persistance	Contient un ingrédient qui peut être persistant dans l'environnement.
Dégradabilité	Le produit n'est pas facilement biodégradable (<70% en 28 jours).
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Faible mobilité dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Recycler (retraiter) le produit si possible. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Bois à base de résineux	CAS Softwood				
Octaborate disodique tétrahydraté	12280-03-4				

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Bois à base de résineux	CAS Softwood									
Octaborate disodique tétrahydraté	12280-03-4									

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

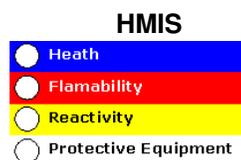
Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations

Octaborate disodique tétrahydraté (CAS no 12280-03-4) ne figure pas dans la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ni dans l'inventaire TSCA des USA car il s'agit d'un hydrate. Cependant, il est répertorié dans ces inventaires sous sa forme anhydre de Octaborate de disodium (CAS no 12008-41-2).

- Californie Proposition 65 :

EPA de l'État de Californie (OEHHA) : Le perçage, le sciage, le ponçage ou l'usinage de produits du bois peuvent vous exposer à la poussière de bois, laquelle est répertoriés comme agent cancérigène selon l'État de Californie.



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Technologies Boralife inc. 2019-05-29
Version	01

**Autres
informations**

RÉFÉRENCES :

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php>
- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <http://toxnet.nlm.nih.gov/>
- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.